

INFORMATIONS MIDI-PYRENEES

BULLETIN DU COMITE REGIONAL C.G.T.

N° 21/22 SEPTEMBRE/NOVEMBRE 1977

- 1 - EDITO
- 2 - DES NOUVELLES DE L'OPERATION 1000/6 DANS LA REGION
- 3 - SITUATION DE L'EMPLOI
- 4 - ACTIVITES REGIONALES - DATES A RETENIR.
- 5 - FORMATION PERMANENTE FAF L'EMPLOI DES JEUNES
- 6 - CONDITIONS DE TRAVAIL
- 7 - ETAT GENERAUX ENSEIGNEMENT TECHNIQUE
- 8 - INTERVENTION REPRESENTANTS CGT AU CESR SUR L'AIDE AUX SINISTRES DU GERS.
- 9 - LA CGT ET L'ACTUALISATION DU PROGRAMME COMMUN.
INTERVENTION DE LA REGION.
- 10 - INFORMATIONS.

NUMERO D'INSCRIPTION A LA CP: 579 D 73

Directeur : RIBEIRA Bernard

Imprimerie UD C.G.T. 19 place St Sernin 31 070 TOULOUSE

prix: 1 F 00

L'ESPOIR EST ACQUIS

FAISONS TOUT POUR LE CONSERVER

E

Alors que Giscard d'Estaing avait promis que la France sortirait de la crise, Barre, sous sa direction, promettait voici un an, de "réduire les hausses des prix, d'assurer l'emploi sur des bases assainies, de soutenir l'activité économique".

D

La réalité, dénoncée à l'époque par la C.G.T., était pour le pouvoir en place de renforcer la pression sur les revenus des travailleurs, de renforcer le soutien de l'Etat au gonflement des profits des grandes sociétés, favoriser le pillage des ressources nationales et les aider dans le redéploiement de leurs activités hors de nos frontières.

I

T

Ceux qui dès le lancement du plan Barre étaient sceptiques quant aux positions de la C.G.T., s'aperçoivent dans leur vie de chaque jour que nous avons raison.

O

Les prix ont augmenté de 11,3% de septembre à septembre, et le chômage dans notre région a grimpé de 16,6% pour la même période. Les soixante cinq mille chômeurs en Midi-Pyrénées, chiffre jamais atteint, côtoient les 280 000 travailleurs qui ont moins de 2 000 Frs par mois.

La poursuite de l'austérité fait partie des projets du grand capital et le budget 78 va dans ce sens: stagnation des salaires, gonflement des impôts pour les masses populaires, parallèlement, allègement des impôts sur les profits.

Les luttes menées jusqu'ici, même si elles n'ont pas permis de mettre partout en échec le plan Barre, ont remporté des succès significatifs dans la défense de l'emploi et du pouvoir d'achat, et ont fortement contribué à ralentir les objectifs "gloutonnesques" du CNPF et du pouvoir en place.

Il faut continuer dans cet esprit. C'est sans attendre de réels changements qu'il nous faut lutter pour mobiliser l'ensemble des salariés sur les solutions et propositions de la C.G.T. Pas de relâche dans l'action, tout ce qu'il est possible d'arracher aux patrons c'est un coup porté à la politique d'austérité, c'est autant de gagné pour les travailleurs.

Ceux-ci comprendront mieux les raisons de la bataille que mène la C.G.T. "pour que vive le Programme Commun".

La déclaration du Bureau Confédéral du 22 Septembre, celle de la CE confédérale du 4 Octobre et le manifeste, sont d'autant d'éléments de réflexion pour nos militants. Ils en débattront avec les travailleurs en partant de leurs préoccupations au niveau de chaque atelier, bureau, service, entreprise, localité sans s'écarter de l'action indispensable pour en sortir aujourd'hui, réaffirmer les positions sans changement de la C.G.T. pour de vrais changements, et renforcer pour ce faire la C.G.T.

A ce titre la diffusion de la VO et la vente de masse du numéro du 23 Novembre, "la C.G.T., la Gauche et Vous" est d'une aide considérable dans les débats en cours avec les travailleurs. Il convient d'en tenir largement compte dans les circonstances présentes.

Ces débats liés à la lutte revendicative et au renforcement de la C.G.T. sont aussi une forme d'action très importante dans le moment présent.

Durant 5 ans, nous avons expliqué aux travailleurs les solutions avantageuses contenues dans le Programme Commun. Nous leur avons montré l'enjeu de classe qu'il représentait "rupture décisive avec la politique du pouvoir en place", "des changements profonds dans la vie politique économique du pays, ouvrant la voie au socialisme".

Pendant 5 ans s'est implanté, développé l'espoir qu'en 78 il serait possible de vivre mieux, de changer la vie.

Cet espoir était acquis dans les esprits de la grande masse des travailleurs.

Lorsque dans une entreprise des acquis sont remis en cause, les militants de la C.G.T. sont à l'initiative et à la tête de l'action pour les conserver et les améliorer.

Aujourd'hui cet espoir acquis, nous devons, au même titre qu'un acquis revendicatif, tout faire, pour le conserver et le faire se réaliser.

L'enjeu est capital. C'est le sens des débats qu'il nous faut engager à tous les niveaux en prenant toutes les initiatives susceptibles de faire se prononcer le maximum de travailleurs et parmi eux les diverses catégories: jeunes, femmes, ICT, retraités...

Toutes les forces de la C.G.T. sont concernées car "Il faut que vive le Programme Commun".

RIBEIRA Bernard,
Secrétaire Régional.

OPERATIONS 1000/6

DE BONS EXEMPLES, DES RESULTATS

(connus fin septembre)

EN HAUTES - PYRENEES

1- L'UD MOBILISE SES MILITANTS

° dans les UL avec les membres du Bureau

Il y a eu 72 militants UL de Tarbes le 28 Septembre
40 militants UL de Lannemezan le 21 Septembre
40 militants à UL de Bagnères le 12 Octobre
La réunion de l'U.L de Lourdes prévue le 17 Octobre.

° dans les Comités de Coordination professionnels
avec les membres du bureau

Coordination des employés et organismes de Sécurité Sociale le 7 Septembre.

U.S. construction avec ROCCHIA le 19 septembre

UGFF le 19 septembre.

Coordination des syndicats des Métaux avec GENSOUS le 21 septembre,

Syndicats du Commerce le 8 septembre

Syndicats de la Chimie les 27 et 28 septembre avec VERDON (fédéral).

2- Des opérations sont programmées, se tiennent... et paient.

SEB à Lourdes (métallurgie) 750 salariées fait le 21 septembre avec GENSOUS
des membres Bureau de l'U.D. - militants métaux= total de 25 militants.

Résultats: avant 3 adhésions 1 pendant, 2 après = total: 6 adhésions.

CERAVER BORDERES: Métallurgie- 900 salariées, fait le 30 Septembre avec
TRONCHON, GENSOUS, membres de l'U.D. militants métaux= total de 45
militants - très large affichage.

Résultats: Avant : 35 adhésions, 9 pendant, 10 après = Total 54 adhésions

SOULE Bagnères: Métallurgie - 800 salariées, fait le 5 octobre au cours
d'un arrêt de travail de 1 heure, avec prise de parole syndicat et U.D.
avec U.D. Militants métaux, = Total de 30 militants.

Résultats= Avant 5 adhésions, 4 pendant, 20 après = Total de 29 adhésions.

EN HAUTE-GARONNE

1- L'UD PRECISE L'ORIENTATION-

Plus que jamais, n'avons-nous pas à associer notre bataille du recrutement à celle de l'action syndicale ?

° Il y a débat sur l'actualisation du Programme Commun
Nous avons notre mot à dire, une opinion autorisée à faire connaître.

° Il y a les problèmes de l'emploi, des salaires, des conditions de travail.

Nous avons à nous exprimer et entraîner à l'action.

2- EN SEPTEMBRE DEJA DES RESULTATS ENCOURAGEANTS-

HABILLEMENT: Ramonède Colomiers: 12 adhésions réalisées dans la journée du 28.9. (soit autant que pour toute l'année 76).

CHEMIE A.P.C.: 5 adhésions réalisées en 1 h 00 le 29/9
4 depuis l'opération.

CHEMINOTS TOULOUSE : 11 adhésions réalisées le 29 et le 30/9 à la suite de la visite des divers chantiers et services ayant permis le débat avec 600 travailleuses et travailleurs.

De plus, dans le prolongement de la discussion des réunions de syndiqués sont programmées pour la mise à jour des cahiers de revendications.

A LA S.N.I.A.S., à CARREFOUR, à l'E.R.M. de MURET

des centaines de travailleurs sont venus débattre

AVEC LA C.G.T. EN DIRECT

de leurs revendications, du rôle de la C.G.T.
de notre programme etc...

3- POUR LES MOIS A VENIR DES INITIATIVES SONT PROGRAMMEES-

- l'UL du Mirail propose en plus de l'ANPE, 2 entreprises par mois où l'on est faiblement organisés,
- U.S. de la Construction retient dans son plan de travail 2 entreprises par mois dont 1 inorganisée avec l'aide éventuelle des UL
- Le syndicat Général du Commerce - 2 entreprises par mois avec le souci d'aller vers des entreprises inorganisées,
- Cartoucherie- le syndicat dans un plan de travail, se propose de passer "au peigne fin" tous les ateliers.

A LA C.T.T. au huitième jour de lutte, le syndicat C.T.T. des tramots dans l'action enregistré 21 adhésions. (50 adhésions réalisées au total)

IMPORTANT

Ayons le souci d'échanger nos expériences intéressantes, nos résultats encourageants :

NE GARDONS PAS POUR NOUS LES ENSEIGNEMENTS DE NOS COMBATS ! ILS APPARTIENNENT A LA C.G.T.

Le Comité Régional attend des nouvelles de chaque UD, de chaque entreprise, qui réalise des choses intéressantes, afin d'en faire profiter toutes nos organisations, tous nos camarades.

ANNÉES CHIFFRÉES SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL -

Source : échelon régional de l'EMPLOI

2015 DE

AVRIL 1977

DEPART.	CHOMEURS INSCRITS (1)				CHOMEURS INDEMNISES (2)					chômeurs inscrits au cours du mois	chômeurs placés en fin de mois	offres d'emploi en fin de mois
	TOTAL	dont femmes	Jeunes - de 25ans		all. seul. spéc. ASSEDIC (3)	seul. aide publique (4)	aide publique ASSEDIC (5)	FNE et PUR (6)	A.M. (7)			
			TOTAL	dont Jeunes fem.								
09	3246	1884	1460	904	280	958	1261	105	330	348	82	257
12	4307	2749	1991	1455	358	1504	1853	325	404	590	157	532
31	19143	9782	7106	4181	2604	3625	6874	1824	2265	3028	454	1198
32	2587	1493	1175	802	372	633	1202	69	347	367	73	113
46	2049	1294	928	646	180	578	840	83	181	302	91	298
65	4657	2799	2271	1482	826	1490	1237	411	332	696	117	290
81	6462	3774	2906	1845	434	2148	2805	479	985	927	222	399
82	3756	2049	1755	1054	585	662	1106	213	293	515	72	284
REGION	46207	25824	19592	12369	15639	11598	17178	3509	5137	6773	1268	3371

1) DEFEM, demandes d'emploi non satisfaites en fin de mois.

2) Le total des chômeurs indemnisés à un titre quelconque s'obtient en additionnant les colonnes 3.4.5. et 6.

3) Chômeurs percevant seulement l'"allocation spéciale" de l'ASSEDIC y compris ceux qui parmi eux ont aussi l'ASA (col.7); mais non compris les bénéficiaires de la Garantie de Ressource et du Fonds National de l'Emploi (col.6).

4) Chômeurs percevant seulement l'Aide Publique à l'exception des bénéficiaires de la G.R. et du FNE(col.6)

5) Chômeurs percevant les deux allocations (aide publique et ASSEDIC) y compris ceux qui parmi eux ont aussi l'ASA (col.7) mais non compris les B.G.R. et F.N.E.(col.6)

6) Allocation du F.N.O. (Fonds National de l'Emploi) ou bénéficiaire de la Garantie de Ressources (B.G.R.) Ce sont pratiquement les chômeurs de plus de 60 ans. Ils ne sont pas compris dans le nombre de chômeurs inscrits (col.1) ni dans les chiffres des chômeurs

indemnisés des col. 3.4.5.

7) A.S.A. Allocation Spéciale d'Attente. Licenciés pour raisons économiques percevant 90 % de leur salaire. Sont déjà comptabilisés dans les colonnes 3 ou 5.

DONNEES CHIFFREES SUR LE MARCHE DU TRAVAIL -

(source échelon régional de l'EMPLOI)

MOIS DE MAI 1977

DEPART.	CHOMEURS INSCRITS (1)				CHOMEURS INDEMNISES (2)						chômeurs inscrits au cours du mois	chômeurs placés par l'ANPE	offres d'emploi en fin de mois
	TOTAL	dont femmes	jeunes - de 25ans		all. seul. spéc. ASSEDIC (3)	seul. aide publique (4)	aide publique ASSEDIC (5)	FNE et BGR (6)	ASA (7)				
			TOTAL	dont jeunes fem.									
09	3138	1844	1358	861	251	892	1263	105	365	228	115	210	
12	4162	2663	1884	1391	347	1450	1815	324	451	259	161	505	
31	18756	9623	6881	4081	2780	3649	6922	1821	2485	877	472	1116	
32	2462	1423	1085	742	314	647	1227	69	395	91	49	130	
46	2005	1263	878	619	167	586	865	83	226	141	60	303	
65	4361	2562	2023	1304	689	1294	1139	407	336	266	125	359	
81	6393	3796	2804	1832	410	1949	2755	478	1065	235	190	365	
82	2957	1689	1268	803	411	634	1285	213	313	159	83	284	
REGION	44234	24863	18181	11633	5369	11101	17271	9500	5639	2156	1240	3272	

- 1) DEFM, demandes d'emploi non satisfaites en fin de mois.
- 2) Le total des chômeurs indemnisés à un titre quelconque s'obtient en additionnant les colonnes 3.4.5. et 6.
- 3) Chômeurs percevant seulement l'"allocation spéciale" de l'ASSEDIC y compris ceux qui parmi eux ont aussi l'ASA (col.7); mais non compris les bénéficiaires de la Garantie de Ressource et du Fonds National de l'Emploi (col.6).
- 4) Chômeurs percevant seulement l'Aide Publique à l'exception des bénéficiaires de la G.R. et du FNE (col.6)
- 5) Chômeurs percevant les deux allocations (aide publique et ASSEDIC) y compris ceux qui parmi eux ont aussi l'ASA (col.7) mais non compris les B.G.R. et F.N.E (col.6)
- 6) Allocation du F.N.O. (Fonds National de l'Emploi) ou bénéficiaire de la Garantie de Ressources (B.G.R.) Ce sont pratiquement les chômeurs de plus de 60 ans. Ils ne sont pas compris dans le nombre de chômeurs inscrits (col.1) ni dans les chiffres des chômeurs indemnisés des col. 3.4.5.
- 7) A.S.A. Allocation Spéciale d'Attente. Licenciés pour raisons économiques percevant 90 % de leur salaire. Sont déjà comptabilisés dans les colonnes 3 ou 5.

CHIFFRES SUR LE MARCHE DU TRAVAIL

(Source échelon régional de l'EMPLOI)

JUN 1977

DEPART,	CHOMEURS INSCRITS (1)					CHOMEURS INDEMNISES (2)					chômeurs inscrits au cours du mois	chômeurs d'arras au cours du mois	offres d'emploi en fin de mois
	TOTAL	dont femmes	jeunes - de 25ans	TOTAL	dont jeunes fem.	all. seul. spéc. ASSEDIC (3)	seul. aide publique (4)	aide publique ASSEDIC (5)	FNE et FOF (6)	ASA (7)			
09	3083	1831	1340	864	323	904	1240	100	327	481	137	191	
12	4133	2627	1928	1388	320	1416	1767	317	408	831	206	500	
31	18474	9587	6742	4042	3019	3552	6447	1805	452	3477	549	1221	
32	2313	1312	987	659	271	646	1233	66	355	417	62	160	
46	1979	1234	849	581	136	611	882	79	239	405	91	246	
65	4055	2402	1853	1211	601	1085	1083	400	309	685	171	334	
81	6399	3878	2976	1898	411	2133	2728	456	965	1332	150	344	
82	3063	1737	1326	831	315	687	1420	207	281	621	61	354	
REGION	43469	24608	17874	11474	5296	11034	16800	3430	5336	8349	1427	3380	

- 1) DEFM, demandes d'emploi non satisfaites en fin de mois.
- 2) Le total des chômeurs indemnisés à un titre quelconque s'obtient en additionnant les colonnes 3.4.5. et 6.
- 3) Chômeurs percevant seulement l'"allocation spéciale" de l'ASSEDIC y compris ceux qui parmi eux ont aussi l'ASA (col.7); mais non compris les bénéficiaires de la Garantie de Ressource et du Fonds National de l'Emploi (col.6)
- 4) Chômeurs percevant seulement l'Aide Publique à l'exception des bénéficiaires de la G.R. et du FNE(col.6) mais non compris ceux qui parmi eux ont aussi l'ASA (col.7)
- 5) Chômeurs percevant les deux allocations (aide publique et ASSEDIC) y compris ceux qui parmi eux ont aussi l'ASA (col.7) mais non compris les B.G.R. et F.N.E.(col.6)
- 6) Allocation du F.N.O. (Fonds National de l'Emploi) ou bénéficiaire de la Garantie de Ressources (B.G.R.) Ce sont pratiquement les chômeurs de plus de 60 ans. Ils ne sont pas compris dans le nombre de chômeurs inscrits (col. 1) ni dans les chiffres des chômeurs indemnisés des col. 3.4.5.
- 7) A.S.A. Allocation Spéciale d'Attente. Licenciés pour raisons économiques percevant 90 % de leur salaire. Sont déjà comptabilisés dans les colonnes 3 ou 5.

ANNÉES CHIFFRÉES SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL -

Source : échelon régional de l'EMPLOI

JOURS DE JUILLET 1977

DEPART.	CHOMEURS INSCRITS (1)				CHOMEURS INDEMNISES (2)					chômeurs inscrits au cours du mois	chômeurs placés par l'ANPE	offres d'emploi en fin de mois	
	TOTAL	dont femmes	jeunes de 25ans	TOTAL	dont jeunes fem.	all. seul. spéc. ASSÉDIC (3)	seul. aide publique (4)	aide publique ASSÉDIC (5)	FNE et RGR (6)				ASA (7)
09	3036	1808	1362	886	286	974	1095	99	319	466	84	210	
12	4333	2714	2106	1473	362	1495	1601	319	390	946	181	510	
31	18726	9602	6994	4192	2652	3647	6972	1826	2497	3369	400	1131	
32	2336	1442	1045	704	372	626	1061	67	345	443	55	173	
46	2162	1345	987	671	181	577	792	78	242	404	78	309	
65	4012	2380	1890	1242	494	1032	1156	407	304	765	103	380	
81	6954	4216	3273	2143	443	2151	2693	459	1001	1528	142	378	
82	3063	1724	1316	844	583	658	1144	208	302	742	87	336	
REGION	44622	25231	19033	12155	5373	11160	16519	3463	5400	8663	1130	3427	

- 1) DEFM, demandes d'emploi non satisfaites en fin de mois.
- 2) Le total des chômeurs indemnisés à un titre quelconque s'obtient en additionnant les colonnes 3.4.5. et 6.
- 3) Chômeurs percevant seulement l'"allocation spéciale" de l'ASSÉDIC y compris ceux qui parmi eux ont aussi l'ASA (col.7); mais nous comprenons les bénéficiaires de la Garantie de Ressource et du Fonds National de l'Emploi (col.6).
- 4) Chômeurs percevant seulement l'Aide Publique à l'exception des bénéficiaires de la G.R. et du FNE(col.6)
- 5) Chômeurs percevant les deux allocations (aide publique et ASSÉDIC) y compris ceux qui parmi eux ont aussi l'ASA (col.7) mais non compris les B.G.R. et F.N.E(col.6)
- 6) Allocation du F.N.O. (Fonds National de l'Emploi) ou bénéficiaire de la Garantie de Ressources (B.G.R.) Ce sont pratiquement les chômeurs de plus de 60 ans. Ils ne sont pas compris dans le nombre de chômeurs inscrits (col. 1) ni dans les chiffres des chômeurs indemnisés des col. 3.4.5.
- 7) A.S.A. Allocation Spéciale d'Attente. Licenciés pour raisons économiques percevant 90 % de leur salaire. Sont déjà comptabilisés dans les colonnes 3 ou 5.

TABLEAUX CHIFFRES SUR LE MARCHE DU TRAVAIL -

(Source : Direction régionale de l'EMPLOI)

MOIS DE AOUT 1977

DEPART.	CHÔMEURS INSCRITS (1)				CHÔMEURS INDEMNISÉS (2)					chômeurs inscrits au cours du mois	chômeurs placés en fin de mois	offres d'emploi en fin de mois
	TOTAL	dont femmes	jeunes - de 25 ans		seul. spéc. assédic (3)	seul. aide publique (4)	aide publique assédic (5)	FNE et FNE (6)	Ass. (7)			
			TOTAL	dont jeunes fem.								
09	3278	1925	1489	950	316	938	1086	98	353	163	79	193
12	4630	2863	2305	1581	377	1514	1551	312	387	276	158	527
31	19544	10223	7694	4578	2810	3616	7602	1823	2916	1006	409	1415
32	2430	1406	1130	756	453	631	913	71	356	87	80	139
46	2260	1355	1050	683	218	579	757	74	252	140	61	259
65	4198	2477	1998	1298	400	1116	1137	399	344	259	107	401
81	7610	4545	3769	2393	667	2082	2585	458	1140	201	129	419
82	3213	1817	1505	918	608	656	1188	210	304	229	96	971
REGION	47163	26611	20940	13157	5849	11132	16819	3445	6052	2361	1119	3724

- 1) DEFM, demandes d'emploi non satisfaites en fin de mois.
- 2) Le total des chômeurs indemnisés à un titre quelconque s'obtient en additionnant les colonnes 3.4.5. et 6.
- 3) Chômeurs percevant seulement l'"allocation spéciale" de l'ASSEDIC y compris ceux qui parmi eux ont aussi l'ASA (col.7); mais non compris les bénéficiaires de la Garantie de Ressource et du Fonds National de l'Emploi (col.6).
- 4) Chômeurs percevant seulement l'Aide Publique à l'exception des bénéficiaires de la G.R. et du FNE(col.6)
- 5) Chômeurs percevant les deux allocations (aide publique et ASSEDIC) y compris ceux qui parmi eux ont aussi l'ASA (col.7) mais non compris les B.G.R. et F.N.E(col.6)
- 6) Allocation du F.N.O. (Fonds National de l'Emploi) ou bénéficiaire de la Garantie de Ressources (B.G.R.) Ce sont pratiquement les chômeurs de plus de 60 ans. Ils ne sont pas compris dans le nombre de chômeurs inscrits (col. 1) ni dans les chiffres des chômeurs indemnisés des col. 3.4.5.
- 7) A.S.A. Allocation Spéciale d'Attente. Licenciés pour raisons économiques percevant 90 % de leur salaire. Sont déjà comptabilisés dans les colonnes 3 ou 5.

13 JUILLET	Visite à AUCH d'une délégation Confédérale WARCHOLACK. J.MAREST. RIBEIRA. PERILLAT. CANNEZIN. GELFI. BARAILLE.
26 JUILLET	Passage à Toulouse du Bus de l'Emploi.
AOUT	Lors du passage de Raymond BARRE à TOULOUSE, manifestation à l'appel de la C.G.T. C.F.D.T. et FEN. Rassemblement devant la Préfecture (2000 manifestants)
7 SEPTEMBRE	Réunion Confédérale sur les Comités Economiques et Sociaux (RIBEIRA. PERILLAT. BARAILLE)
13 SEPTEMBRE	Réunion du Comité Economique et Social sur les Inondations du mois de Juillet . Les 4 délégués C.G.T. y participent.
15 SEPTEMBRE	Réunion du Comité Régional . Meeting au "SAUT DU TARN" avec R. LOMET. B. RIBEIRA.
3 OCTOBRE	Réunion du Comité Régional
4 OCTOBRE	Réunion du Comité Régional de L'Emploi, représentant C.G.T. HERNANDEZ
21 OCTOBRE	Réunion Commission Economique
28 OCTOBRE	Comité Général UD de la HAUTE-GARONNE

 RETENIR---CALENDRIER---DATES A RETENIR---CALENDRIER---DATES A RETENIR---CALENDRIER

5 NOVEMBRE	ETATS GENERAUX DES ENSEIGNEMENTS TECHNIQUES ET PROFESSIONNELS
4-5 NOVEMBRE	RENCONTRE NATIONALE DES UL
8 NOVEMBRE	JOURNEE REGIONALE D'ETUDE SUR LA SECURITE SOCIALE ET LES MUTUELLES
10 NOVEMBRE	REUNION DU COMITE REGIONAL
16 NOVEMBRE	REUNION DE LA COMMISSION ECONOMIQUE
26 NOVEMBRE	CONGRES UL ST GIRONS
19 NOVEMBRE	CONGRES UD DU LOT
1/2 DECEMBRE	CONGRES UD HAUTES-PYRENEES
2 DECEMBRE	CONGRES UD DU GERS
6/7 DECEMBRE	CCN
8/9 DECEMBRE	JOURNEES D'ETUDES CONFEDERALES SUR L'EMPLOI ET LA FORMATION.

FORMATION PERMANENTE - F A F -

aux représentants des organisations de la C.G.T.
dans les "Fonds Assurance Formation".

Selon une note n° 695 du 12 Septembre du Secrétariat Général de la F.P. (Groupe national de contrôle) signée de Monsieur Philippe BELLANGER et non communiquée aux organisations syndicales de salariés, le 0,20 % peut "être mis en commun" donc mutualisé par "les organismes qui les recevraient".

Ce n'est pas tout, selon cette même note (en possession des secrétaires généraux et présidents de FAF) sur autorisation du Préfet de Région, les fonds collectés ici peuvent être adressés et dépensés ailleurs "par un autre groupement ou une autre chambre consulaire".

C'EST LA PORTE OUVERTE AU GRAND PATRONAT POUR ACCEDER AUX FONDS RECUEILLIS
CHEZ LES PETITS POUR CREER DES EMPLOIS TEMPORAIRES ET GRATUITS.

En aucun cas, nos représentants ne délègueront leur droit de contrôle sur des fonds transitants par les FAF.

Nos votes, nos déclarations publiées avec les U.D., régions, fédérations... tiendront compte de la détresse des jeunes, sur laquelle spéculé le patronat pour contraindre à accepter cette situation.

Cette lettre ne peut présenter tous les cas de figures qui ont pour trait commun le désir de placer nos représentants sur des positions inconfortables qui se situent entre le danger de ces mesures scandaleuses et l'angoisse des jeunes et de leurs familles.

En plus des déclarations générales, lutter sur des cas concrets au niveau des entreprises (lieu, dates, les conditions du contrat, etc...) est le meilleur moyen de démontrer publiquement l'insanité de ces "mesures".

A. LUPPI

5.10.77

"L'EMPLOI DES JEUNES"LA LOI DE JUILLET 1977 ET SES CONSEQUENCES

Au lieu de mesures sérieuses pour que les jeunes surmontent leurs difficultés au niveau de l'emploi et de la formation, les dispositions prévues par la loi du 5 Juillet 1977 forment un ensemble construit à la fois pour tromper l'opinion publique et donner en même temps de nouveaux avantages au Patronat.

Elles tendent principalement vers les trois objectifs suivants :

- dégonfler artificiellement les statistiques du chômage des moins de 25 ans sans créer des emplois,
- fournir en même temps au Patronat une main-d'oeuvre juvénile quasi gratuite aux frais des contribuables,
- donner toute facilité au Patronat de se débarrasser, sans contrainte de cette main-d'oeuvre juvénile, embauchée le temps d'une campagne électorale.

Il va de soi qu'une telle situation pose des problèmes à nos représentants dans les F.A.F. Ces derniers peuvent intervenir selon la loi de Juillet 1977 comme collecteur et organisateur d'actions de formation des jeunes chômeurs.

"DISPOSITIONS PREVUES PAR LA LOI"

Pour l'organisation des actions de formation au bénéfice des jeunes sans emploi, les Fonds d'Assurance Formation peuvent recevoir les fonds versés à cette fin par les entreprises même non adhérentes.

Les fonds ainsi reçus par les Fonds d'Assurance Formation devront être affectés pour le 15 DECEMBRE 1977 à des actions de formation devant débiter impérativement avant le 15 Janvier 1978, et ayant fait l'objet d'un agrément au titre de la rémunération des stagiaires.

La demande d'agrément sera accompagnée d'un budget prévisionnel de ces actions

NOTRE ATTITUDE DANS LE F.A.F. ET NOS REVENDICATIONS -

S'il doit y avoir intervention des F.A.F. dans la mise en oeuvre des actions de formation pour les jeunes sans emploi, nous devons exiger :

1- que toute action en faveur des jeunes chômeurs se traduira par la mise en place d'un stage de formation de longue durée débouchant sur une qualification et devant se traduire par un emploi stable et qualifié.

2- qu'avant l'entrée en stage, quelque soit la nature du stage, hors de l'entreprise ou dans l'entreprise et quelque soit le futur lieu de travail, il lui soit assuré par écrit, l'embauche, la qualification et le salaire, ainsi que la possibilité de poursuivre ultérieurement sur le temps de travail sa formation pour acquérir ou compléter sa qualification.

3- que les stages pratiques au niveau de l'entreprise soient négociés avec les Organisations syndicales qui assurent le contrôle et le suivi des actions par leurs mandants au Comité d'Entreprise ou Délégué du Personnel.

4- que les stages hors de l'entreprise soient sous contrôle des instances paritaires du F.A.F. au niveau Départemental, régional ou national qui en assureront leur mise en place.

5-que les stages hors de l'entreprise soient assurés prioritairement par le Secteur Public de formation avec des moyens nouveaux.

La mise en oeuvre de ces actions de formation propres au Secteur couvert par le F.A.F. sera déterminée en fonction :

1- du volume des emplois à créer,

(a) par branche

(b) par catégorie

(c) par niveau

2- des négociations devront déterminer les organismes et le contenu de la formation, et la durée :

(a) pour des stages d'entreprises

(b) pour des stages hors entreprises

(c) pour la formation, la qualification, l'emploi et le salaire.

En outre, les indemnités compensatrices devront être versées aux jeunes dans les stages en entreprise correspondant à la différence entre les indemnités payées par l'Etat et le salaire de l'emploi occupé.

Sur ces bases et avec les UL et les UD et les FEDERATIONS, les travailleurs et leurs Syndicats engageront la lutte pour transformer les formations et les emplois bidons ainsi créés en formations véritables et emplois définitifs dans chaque cas, même isolé.

--- CONDITIONS DE TRAVAIL ---

Le problème des conditions de travail est à l'ordre du jour de toute part, CNPF, Gouvernement etc... se veulent les orfèvres en la matière, la réalité est tout autre.

Pour notre région le nombre d'accident du travail était de :

1974 : 31 558 accidents pour un total général de 497 986 salariés soit 6,33 %

- accidents de travail graves 4 192 mortels 85

- accidents de trajet graves 1 166 mortels 61

1975 : 30 870 accidents pour un total général de 487 508 salariés soit 6,33 %

- accidents de travail graves 4 287 mortels 54

- accidents de trajet graves 1 255 mortels 68

Si l'on tire de rapides conclusions de ces statistiques, on peut se rendre compte que si le nombre d'accidents a diminué en chiffre, il reste tout aussi important en pourcentage.

Le nombre d'entreprises a augmenté + 350, mais le nombre des salariés a diminué.

Le nombre d'accidents graves est en réelle montée.

La C.G.T. ne reste pas indifférente à ces problèmes, mais cela est souvent considéré comme l'affaire de spécialistes. Avec les perspectives qui s'ouvrent à la classe ouvrière, cette situation ne peut plus durer.

Le rôle prépondérant que devront avoir dans l'avenir les membres des Comité d'Hygiène et Sécurité, doit nous faire réfléchir.

1°) sur la façon d'avoir des militants informés sur ces problèmes,

2°) Est-ce que nos UD sont au courant du nombre de syndicats, ou sections, qui ont des CHS dans leur entreprise, le nom et adresse de tous ces camarades ?

3°) Comment se battent les camarades avec les problèmes qu'ils rencontrent ?

Les produits chimiques nouveaux (inconnus pour l'organisme), les produits anciens utilisés sous de nouvelles formes "compétitives" sont souvent cause de maladie, de décès, non reconnus, cela étant valable pour toutes les corporations.

Avons-nous réfléchi à cette lutte? Utilisons-nous tous les moyens ?

Le rôle et l'aide que peuvent apporter les camarades des Comités Techniques nationaux et régionaux, non seulement pour les CHS, en permettant de solutionner certains problèmes, en faisant effectuer des enquêtes dans les entreprises.

Egalement sur les problèmes d'organisation. Les statistiques fournies par la Sécurité Sociale, entre les mains des camarades des CTN-CTR, doivent être pour nous une source de renseignements.

... nombre d'entreprises, effectif de salariés, salaire moyen du département, comparé à la région. Entreprises visitées par la CRAM. Entreprises en infraction avec la législation du travail etc... etc...

La C.G.T. se doit de former ses militants en ce domaine, l'aspect financier ne doit pas être un frein, la Caisse Régionale d'Assurance Maladie subventionne en grande partie les stages de formation Hygiène et Sécurité.

La coordination nécessaire au niveau région doit dans un premier temps nous permettre de rechercher des jeunes militants intéressés par ces problèmes, afin de pouvoir donner une nouvelle impulsion, et un rajeunissement des instances régionales et nationales.

De connaître tous les camarades qui se battent dans les CHS, pour les aider, pour leur donner l'information technique.

Afin que cette forme la plus accrue de l'exploitation capitaliste, dans la chair, dans la vie des travailleurs, soit mise au banc des accusés, toutes les U.D. devront faire parvenir à la région: LES NOMS ET ADRESSES DES MEMBRES CHS, LE SYNDICAT AUQUEL ILS APPARTIENNENT.

ETATS GENERAUX

DES ENSEIGNEMENTS TECHNIQUES ET DE LA
FORMATION PROFESSIONNELLE

Le 5 Novembre à PARIS se tiendront les ETATS GENERAUX DES ENSEIGNEMENTS TECHNIQUES ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE (voir PEUPLE N° 1019 AOUT 1977). Ils ont été précédés dans notre UD des ETATS GENERAUX DEPARTEMENTAUX qui se sont tenus le 19 OCTOBRE à TOULOUSE, BOURSE DU TRAVAIL.

Il s'agit pour la C.G.T., à partir des réalités dans l'entreprise (salaires, déqualification, conditions de travail, chômage etc...), d'établir un constat, de faire un bilan de l'actuelle politique du pouvoir et du patronat, en matière d'enseignement et de formation, mais aussi d'amorcer une réflexion quant aux besoins de demain, à partir des exigences des travailleurs, et de l'intérêt du pays.

La participation (près de 60 camarades, représentants 6 fédérations, 11 syndicats), les débats qui ont eu lieu dans les entreprises, ont montré les préoccupations réelles des travailleurs sur ces problèmes. Nos travaux ont été suivis par le Camarade Christian COMENAL, membre du secrétariat de la Commission Confédérale de l'Enseignement. Avaient été invités le SNES, le SNESup, l'UNEF, l'UGE, l'UNCAL.

Toutes les interventions, en commission le matin, en séance l'après-midi, ont dénoncé la politique scolaire universitaire du pouvoir et du patronat qui se traduit par un immense gâchis, liaison étroite entre la politique économique, sociale du pouvoir et sa politique scolaire.

- ségrégation, sélection aggravée par la mise en place de la réforme HABY,
- dévalorisation des enseignements et de la formation professionnelle,
- non reconnaissance des diplômes et qualification par le patronat,
- récupération par le patronat de la loi sur la formation, nécessité d'être offensifs.
- non reconnaissance des stages.
- répercussions importantes du bradage des secteurs de pointes sur la formation.
- nécessité d'une bonne formation initiale,
- gâchis et gaspillage considérable des capacités de travail et des intelligences.

Ces ETATS GENERAUX départementaux, vont nous permettre d'apporter d'une part une bonne contribution aux ETATS GENERAUX nationaux, mais aussi mettre nos organisations en mesure d'intervenir sur ces problèmes, de relier les questions de formation à toute la bataille revendicative de la C.G.T.

Les quelques expériences de débat sur ces questions avec les travailleurs, nous montrent, qu'ils y portent toute leur attention, qu'ils sont attentifs à notre analyse, à nos propositions.

Ces ETATS GENERAUX doivent nous servir pour continuer d'aborder avec les travailleurs ces problèmes, mais aussi pour participer à la grande bataille du renforcement.

Lors du débat chez MAMMOUTH nos camarades ont enregistré 5 adhésions nouvelles.

Elias FLOREAL
Membre BUREAU UD Hte GARONNE.

(INTERVENTION DES REPRESENTANTS C.G.T. AU CESR SUR L'AIDE AU SINISTRES DU GERS)

lettre adressée à Madame la Directrice
de la DEPECHE DU MIDI - TOULOUSE

"Dans votre numéro du 14 Septembre dernier, vous avez publié un compte-rendu de la réunion du 13 SEPTEMBRE au cours de laquelle le Comité Economique et Social Régional MIDI-PYRENEES devait discuter d'un projet de subvention pour la réparation des dégâts provoqués par les inondations de JUILLET dernier.

Dans cet article, vous indiquez que le C.E.S.R. a adopté le projet qui lui était proposé "à l'unanimité moins quatre abstentions", et vous ajoutez, curieusement, que ces abstentions "peuvent s'expliquer par l'oubli du caractère même de cette réunion".

Aux lieu et place de ce commentaire imprécis et assez désobligeant il eût été, à notre sens plus rigoureux pour une bonne information de vos lecteurs de préciser que ces quatre abstentions ont été le fait des délégués C.G.T. et d'expliquer les raisons de cette attitude, telles que nous les avons brièvement exprimées en séance.

Nous avons en effet voulu ainsi manifester notre réprobation devant la faiblesse des aides aux personnes sinistrées, notamment aux salariés. Certains de ceux-ci en effet ont perdu dans cette catastrophe une grande partie, voir la totalité de leur équipement domestique; la maison pour l'acquisition de laquelle ils ont déjà lourdement endettés, a subi de très graves avaries; ils ont de surcroît été privés pour un temps plus ou moins long d'une notable partie de leurs ressources. Or, en face de cette tragédie, l'aide publique ne s'élèvera dans les meilleurs des cas qu'à moins de 50 % des pertes subies.

Pour un salarié, surtout dans notre région où le pouvoir d'achat est déjà particulièrement faible, ceci constitue un désastre irrémédiable, en dépit de l'autosatisfaction manifestée à ce sujet par les Pouvoirs Publics.

Il y a dans la région d'AUCH des familles dans une détresse, que la solidarité privée, si remarquable soit-elle, ne peut que bien insuffisamment atténuer.

Or, (contrairement d'ailleurs à ce que suggérerait votre titre), l'aide proposée de l'Etablissement Régional ne concernait que des équipements publics et pas l'aide aux sinistrés eux-mêmes, ce qui effectivement n'est que conforme au rôle budgétaire que la législation attribue à la Région. Mais il ne s'ensuivait en rien que le CESR doive se désintéresser des graves difficultés de ces travailleurs.

En tout cas, il était impossible à la délégation C.G.T. de ne pas se faire l'écho de cette détresse. Notre intervention en séance et l'abstention qui s'en est suivie lors du vote avait pour but de manifester notre refus de voir l'Assemblée Régionale se tranquilliser la conscience par l'octroie crédits uniquement destinés aux équipements publics et en tout état de cause, d'ailleurs, fort légers au regard des besoins.

Le fait que la législation ainsi que le rapport qui lui était présenté aient voulu limiter les préoccupations du Comité Economique et Social aux seuls problèmes des équipements collectifs ne pouvait conduire les délégués C.G.T. à s'en contenter.

En vous demandant de faire connaître ces précisions aux lecteurs de la DEPECHE,

Je vous prie....

"

Roland PERILLAT,
Représentant de la C.G.T. au CESR MIDI-PYRENEES

LA CGT ET L'ACTUALISATION DU PROGRAMME COMMUN (INTERVENTION DE LA REGION)

adressée à Madame la Directrice
de la DEPECHE DU MIDI

" Votre journal, dans ses articles et commentaires concernant l'actualisation du Programme Commun de la Gauche, a mis plusieurs fois en cause la C.G.T. et notamment dans l'éditorial du 28 SEPTEMBRE dernier. Vos chroniqueurs insinuent que notre Confédération souhaiterait une extension maximum des nationalisations dans le but inavoué d'y "prendre le contrôle de l'appareil de production", pour le compte de ce Parti Politique.

Nous vous demandons au titre du droit de réponse, de bien vouloir publier le point de vue réel de notre Organisation, qui peut s'exprimer rapidement ainsi :

I- la C.G.T. possède un programme revendicatif qu'elle précise et "actualise" au fil de ses Congrès. Dans ce programme elle énonce un certain nombre de revendications et de propositions en fonction des besoins et des aspirations des salariés dont elle est le mandataire, le porte-parole et la meilleure arme.

II-Cette démarche a amené la C.G.T. dans la dernière période à déposer une série de revendications précises concernant des problèmes tels que l'âge de la retraite, la durée du travail, les salaires, etc... Ces revendications ne dépendent pas de la couleur politique du Gouvernement en place: La C.G.T. exige leur satisfaction de la part du gouvernement GISCARD-BARRE, elle l'exigera de même de son successeur éventuel : quel qu'il soit.

III-En particulier, l'évolution du coût de la vie et les exigences de la vie des travailleurs ont amené la C.G.T. à demander la fixation du SMIC à 2 200 F en AVRIL 1977 (position prise d'ailleurs en commun avec la C.F.D.T.) et il est exclu que les propositions que nous serons amenés à faire dans l'avenir ne tiennent pas compte de l'évolution des prix à intervenir.

IV-Considérant indispensable que notre pays, d'une part se donne les moyens financiers de faire droit à ces revendications en mettant fin aux gâchis provoqués par la gestion actuelle de l'économie, et d'autre part, retire des mains des monopoles les leviers de commandes économiques comme politiques qu'ils détiennent, la C.G.T. a préconisé depuis longtemps, en tout cas bien avant l'existence du Programme Commun, la nationalisation des principaux groupes industriels et financiers, étant précisé que quand elle parle de "Groupes", la C.G.T. a toujours bien entendu "Groupe" et pas seulement "Sociétés Mères" ou "Holding".

Quand la direction d'un groupe décide de fermer une entreprise, de licencier des travailleurs, de transférer une fabrication à l'étranger, de racheter une usine ou de vendre à un trust étranger et que les travailleurs, ouvriers, employés et cadres l'apprennent par une simple note de service, n'est-ce pas là du bureaucratisme et le plus insupportable qui soit ?

En réalité, seule la nationalisation complète peut permettre une réelle gestion démocratique, aussi bien au niveau de l'entreprise elle-même, qu'à l'échelle départementale, régionale ou nationale. Elle seule peut supprimer l'autoritarisme avec lequel le grand capital gère ses affaires et le caractère inhumain de ses méthodes de gestion.

Pour nous, l'intervention des travailleurs à tous les niveaux, dans le pays et à l'entreprise, à l'atelier et au bureau, est la garantie du changement.

.../...

V- Les propositions que la C.G.T. a faites dans tous les domaines, et notamment en ce qui concerne les nationalisations, vont notablement au - delà de ce que contient le Programme Commun signé en 1972. Néanmoins, considérant que celui-ci faisait droit à une part suffisante des exigences de son propre programme, la C.G.T. a appelé les travailleurs à soutenir, dans leur intérêt ce Programme Commun, et elle l'a fait seule de toutes les Organisations Syndicales.

Cette position n'est pas nouvelle, c'est la position constante de la C.G.T. depuis des "lustres". Elle a toujours été approuvée unanimement par les syndiqués, adoptée sans réserve à tous les congrès par tous les militants qu'ils soient communistes, socialistes ou sans parti.

Les travailleurs dans leur grande masse lui ont apporté leur accord.

Dans le débat actuel, au sein de la gauche, la C.G.T. a tenu à rappeler cette position et à la donner aux travailleurs comme point de repère afin qu'ils puissent en fonction de leurs intérêts de classe intervenir dans un débat qui les concerne au premier chef.

Si dans ce débat, cette position qui a toujours été celle de la C.G.T. semble donner tort à tel ou tel des interlocuteurs, la C.G.T. le regrette, mais elle ne peut en être tenue pour responsable.

A la C.G.T. nous ne sommes pas gênés pour nous déterminer dans le débat à gauche. Pour nous, il ne s'agit pas de soutenir tel parti ou tel autre. Nous avons un programme intitulé "les solutions et propositions de la C.G.T." c'est tout simplement par rapport à ce programme que nous déterminons et que nous soutenons telle ou telle proposition plutôt que telle autre.

Pour nous la victoire de la Gauche n'est pas un but en soi. Elle n'a d'intérêt que dans la mesure où elle peut permettre de promouvoir le progrès social et démocratique.

Nous vous prions d'agrèer...

"

Pour le Secrétariat
du COMITE REGIONAL:

Roland PERILLAT,

NOTRE SYMPATHIE EN CETTE DURE EPREUVE"

